



BULLETIN

Conférence canadienne des arts ~ Canadian Conference of the Arts

UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DU CANADA

Ottawa, le 25 janvier 2005 - La ministre du Patrimoine canadien, Madame Liza Frulla, a mentionné plus d'une fois sa volonté de doter le pays d'une politique culturelle fédérale.

« Parlons de la politique culturelle. Elle a trois objectifs. Le premier et le plus important, c'est de placer le créateur au sein de nos préoccupations. Le deuxième est de renforcer notre identité canadienne. Enfin, le troisième objectif concerne l'accessibilité. Nous voulons nous assurer que non seulement les gens apprécient ce que nos créateurs font, mais qu'ils puissent aussi avoir accès à leurs œuvres. »
(Comité plénier, le 16 novembre 2004).

La Conférence canadienne des arts (CCA) participe au débat sur la politique culturelle fédérale depuis des décennies. Elle publiait en juin 1998 son Rapport final du Groupe de travail sur la politique culturelle au XXI^e siècle. Le Groupe de travail précisait alors qu'il considérait « la mise en oeuvre d'une politique culturelle fédérale comme l'affirmation essentielle du droit souverain du Canada de gérer ses propres affaires culturelles comme il l'entend ». Les recommandations de ce rapport sont encore d'actualité. Pour vous renseigner sur le débat actuel, la CCA a affiché le résumé et les recommandations du rapport sur son site Web à l'adresse suivante :

<http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/publications/policy/workinggroup.htm>

Pourquoi maintenant?

Il n'y a probablement jamais eu de meilleur moment au Canada pour réévaluer le cadre stratégique du fédéral à ce sujet. Nous avons une ministre du Patrimoine canadien résolument déterminée à ce chapitre. Son ministère est en train de rédiger un livre vert sur la politique culturelle. Par ailleurs, dans une rare manifestation de solidarité, tous les partis expriment en ce moment un même intérêt pour la culture (à preuve leur appui au renouvellement d'*Un avenir en art*).

Quels seront les effets d'une politique culturelle?

Une politique culturelle fournira un cadre de principes, d'objectifs et de moyens cohérents qui serviront à tisser les nombreux fils épars qui constituent le tissu culturel d'aujourd'hui. En effet, nos politiques culturelles actuelles sont faites de bric et de broc, et le dialogue nécessaire pour créer une vision commune est presque inexistant. Une politique culturelle affichera une vision à long terme destinée à ceux qui contrôlent les deniers publics, c'est-à-dire les ministres, les députés et les bureaucrates.

Les mesures qui se rapportent à la culture ne viennent pas seulement du ministère du Patrimoine canadien. D'autres ministères comme Finances, Industrie, Revenu national, Affaires étrangères, Ressources humaines et Développement des compétences y participent et doivent donc être consultés.

Qu'en pensez-vous?

L'élaboration d'une politique culturelle fédérale est une étape très importante pour le Canada. La prochaine conférence nationale de la CCA, prévue en novembre 2005 (la date et le lieu exacts restent à confirmer), portera donc sur cette question et comportera des séances d'étude stratégique sur certains thèmes particuliers. Quelles sont vos idées sur une politique culturelle fédérale? Comment cette politique devrait-elle être élaborée? Quels sont les principaux éléments qui doivent en faire partie? Veuillez nous faire parvenir, avant le 14 février 2005, vos réflexions et vos observations à info@ccarts.ca.

Jean Malavoy, Directeur général

Pour en savoir plus:
Kevin Desjardins
Directeur des
communications
804 - 130, rue Albert
Ottawa (ON) K1P 5G4
(613) 238 3561
tlc.: (613) 238 4849
info@ccarts.ca
www.ccarts.ca

04/05

SVP affichez et/ou faites circuler. Si vous reproduisez en tout ou en partie le contenu des bulletins de la CCA, SVP précisez la source.





